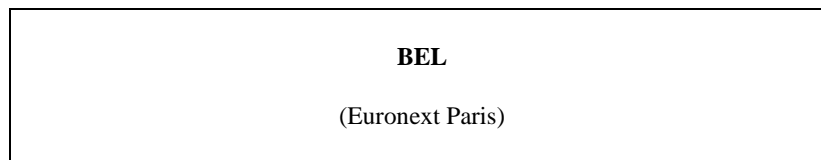


222C0036
FR0000121857-OP035-R07

5 janvier 2022

Calendrier de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.



Complément à D&I 221C3591 du 23 décembre 2021

L'Autorité des marchés financiers fait connaître que, le 31 décembre 2021, a été déposé devant la cour d'appel de Paris un recours en annulation de la décision de conformité de l'offre publique de retrait visant les actions BEL (cf. Décision et Information 221C3580 du 22 décembre 2021) dont la date de clôture est fixée au 10 janvier 2022 (cf. Décision et Information 221C3591 du 23 décembre 2021). Ce recours n'est pas assorti d'une requête aux fins de sursis à exécution.

Dans ces conditions, compte tenu que :

1. le recours déposé n'a pas été assorti d'une demande de sursis à exécution de la décision contestée ;
2. la société Unibel a pris l'engagement, à **titre conservatoire dans l'attente de la décision de la cour d'appel de Paris**, consistant en l'immobilisation des titres BEL acquis dans le cadre de l'offre publique de retrait aux fins de leur éventuelle restitution aux anciens actionnaires qui en feraient la demande ;
3. le maintien de l'intégrité de l'entité BEL SA ;
4. la société Unibel a pris les engagements suivants **si la cour d'appel annulait/réformait la décision de conformité relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire**, consistant en (i) la restitution des titres BEL acquis dans l'offre publique de retrait aux anciens actionnaires qui en feraient la demande, (ii) le dépôt d'un projet modifié d'offre publique de retrait (suivie d'un retrait obligatoire) conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables et à la décision de la cour d'appel de Paris, (iii) le versement du complément de prix ou d'indemnisation, selon le cas, aux actionnaires qui n'ont pas demandé la restitution de leurs actions, tant pour les anciens porteurs d'actions BEL acquises dans le cadre du retrait obligatoire, que pour les porteurs d'actions BEL acquises dans le cadre de l'offre publique de retrait qui en feraient la demande.

L'offre publique de retrait sera clôturée le 10 janvier 2022, comme initialement annoncé, et le retrait obligatoire interviendra après la publication des résultats de l'offre publique de retrait selon un calendrier qui sera précisé par Euronext Paris.